

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 003-508/11/CC

**■ Approbation du projet pour la réalisation de stations de mobilité douce multimodale sur le territoire communautaire - Demande de Subventions
DEE 11/6581/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée, par délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009, dans une démarche de mise en place d'un Plan Climat Territorial, dont le premier objectif est de limiter l'impact de MPM sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de la collectivité et en incitant l'ensemble des acteurs du territoire à faire de même. Par ailleurs, la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, a confié la compétence du déploiement des infrastructures de recharge accessibles au public aux communes ainsi qu'à leurs groupements.

Afin de répondre à ces attentes, Marseille Provence Métropole a décidé de développer les actions en faveur des mobilités douces et alternatives pour diminuer la part modale de la circulation automobile. Alors que la révision du Plan des Déplacements Urbains est engagée, MPM rédige actuellement le Schéma Directeur des modes de déplacement doux qui permettra de planifier sur tout le territoire la création d'aménagements cyclables et de voies piétonnes. Cette démarche intègre les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale ainsi que les dispositions prises dans les différents Plan Locaux d'Urbanisme.

Pour compléter cette trame viaire, la Communauté urbaine envisage la mise en place de services liés à la pratique du vélo, et notamment des vélos à assistance électrique (VAE), dont l'usage pourrait être développé sur Marseille et ses communes voisines en raison de la topographie du territoire. De plus, le vélo électrique a l'avantage de faciliter le pédalage et de parcourir la même distance qu'un vélo classique en un temps plus court et en produisant moins d'effort. Il constitue donc une alternative aux déplacements de moyenne distance, et constitue un maillon supplémentaire dans l'intermodalité.

Le projet consiste à installer des stations d'accueil et de recharge sécurisées pour vélos à assistance électrique dans chaque commune du territoire communautaire, prioritairement dans les gares, les pôles d'échange, les têtes de lignes de transports de commun (métro et tramway), les sites majeurs de Marseille Provence 2013, les sites touristiques et les principaux parcs de stationnement aériens ou enterrés.

**Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011**

Les stations seront accessibles à tous les usagers (particuliers, associations chargées de faciliter l'insertion professionnelle par la mobilité, entreprises à travers leurs Plans de Déplacement Entreprise, agents des collectivités, etc.) qui pourront stationner et recharger gratuitement leurs vélos.

Certaines stations, dont l'équipement prévoit la sécurisation des VAE, pourront également être équipées de prises de recharge pour scooters électriques et, dans un second temps, pourront évoluer en véritables stations multimodales avec accueil de voitures électriques, véhicules en autopartage, etc...

Elles seront installées d'une part en aérien sur le domaine public de MPM et des communes ou sur le domaine privé des entreprises ; d'autre part en infrastructure dans les parkings publics ou privés ouverts au public.

Leur accès sera géré par un système informatique compatible avec TRANSPASS.

Afin de coordonner le réseau de stations d'accueil et de recharge électrique, des "maisons de la mobilité" viendront compléter le dispositif pour offrir aux usagers l'information, la prise en charge et l'accompagnement du service. Ces "maisons de la mobilité" pourront être placées à proximité des gares qui constituent de véritables pôles d'échange.

L'objectif de cette réalisation est de disposer des premières stations d'accueil dès l'année 2013. Ceci implique que les travaux soient réalisés en 2012 et que les études et les consultations soient lancées en 2011.

Plusieurs collectivités, structures publiques ou entreprises privées étudient des projets similaires ou ont fait part de leur souhait de s'équiper de stations multimodales : Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Communauté du Pays d'Aix, SNCF, RTM, Grand Port Maritime de Marseille, VINCI PARK, MASSILIA PARK, CMA-CGM, etc... Plusieurs « portages » sont donc envisageables en fonction du lieu de réalisation des stations : Gares SNCF, Gares « Régionales », terrains privés des communes ou de sociétés privées.

Le coût de la première phase du projet est estimé à 3 455 750 euros TTC. A ce titre, une fiche projet est proposée à l'intégration au *Contrat de Développement 2011-2013 avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Elle précise les partenariats et subventions attendus inscrivants d'ores et déjà MPM dans le cadre des transversalités à mettre en œuvre avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, l'Europe (FEDER), l'Etat (ADEME) et les collectivités locales.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 engageant la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans une démarche de mise en place d'un Plan Climat Territorial ;
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, qui confie la compétence du déploiement des infrastructures de recharge accessibles au public aux communes ainsi qu'à leurs groupements.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

**Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011**

- L'intérêt pour le territoire de Marseille Provence Métropole de développer des actions en faveur des mobilités douces et alternatives ;
- qu'il convient de compléter la trame viaire par la mise en place de services liés à la pratique du vélo, et notamment des vélos à assistance électrique ;
- qu'il convient de créer une autorisation de programme relative au projet ;
- qu'il convient de solliciter des subventions auprès de tout organisme ou collectivité susceptible d'apporter sa contribution au projet.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le projet de mise en place d'un réseau de stations de mobilité douce multimodales sur le territoire communautaire ;

Article 2 :

Est approuvée la création d'une autorisation de programme ;

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à demander des subventions auprès de tout organisme ou collectivité susceptible d'apporter sa contribution au projet.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Développement
Durable, Plan Climat, Maîtrise de l'énergie,
HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI